

Règlement du séjour

A lire attentivement, par les familles et l'élève concerné



La réussite d'un voyage scolaire dépend de certaines règles. **Participer au séjour, c'est s'engager vis-à-vis du groupe, des accompagnateurs, et des familles qui accueillent.** Lors du séjour et des activités de groupes, **les accompagnateurs ont la responsabilité des élèves, et, de même qu'en classe, ils ont autorité sur eux.** En cas de problème sur place, il est impératif que les enfants en fassent part **immédiatement** à leurs professeurs, afin que ceux-ci puissent intervenir rapidement.

Comportement attendu des élèves :

- Une **attitude calme et correcte** est exigée dans la famille hôte et pendant tout le séjour,
- Une **tenue vestimentaire correcte** est de rigueur,
- Les élèves doivent s'assurer dans le bus et les lieux de visite de **ne laisser aucun déchet** derrière eux
- L'achat et la consommation de **tabac, d'alcool, de boissons énergisantes** (type Redbull) ou autres stupéfiants sont **interdits**
- L'apport, l'achat et l'utilisation d'objets dangereux (cutters, couteaux, etc.) sont strictement **interdits**
- L'usage de tout appareil électronique est strictement **interdit** pendant les visites et les temps d'échange

En cas de dégradation, la responsabilité incomberait aux familles

Tout manquement grave au règlement entraînerait des sanctions immédiates qui peuvent aller jusqu'au retour en France, aux frais des familles.

Obligation de participation:

Tous les élèves, **sans exception**, doivent participer à **toutes les visites et excursions** organisées. Lorsqu'un travail leur sera demandé (écrit ou oral), les élèves le feront avec le **sérieux** nécessaire. Le soir, les élèves sont invités à **participer le plus possible à la vie de la famille d'accueil.**

Horaires et sorties:

Tout horaire, quel qu'il soit, doit impérativement être respecté.

Aucun élève n'est autorisé à sortir le soir sauf s'il est accompagné des responsables de la famille ou des professeurs accompagnateurs. **Le soir, les élèves sont sous la responsabilité de la famille d'accueil**

Argent et documents officiels:

Les élèves sont responsables de **leur argent de poche** et de **leurs documents officiels**. Ils ne doivent pas être porteurs d'objets de valeur. **Les pertes et vols n'engagent pas la responsabilité des accompagnateurs ni de l'établissement scolaire.**